



IMPORTANT

Modification attribution cartes plans d'eau

Madame, Monsieur,

La saison estivale approche à grands pas et la municipalité s'affaire à la préparer au mieux.

Aussi, je vous informe que le stationnement aux lacs devient payant les :

22 & 23 juin 2024 / 29 & 30 juin 2024,
puis tous les jours à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 08 septembre inclus.

Ainsi, afin de vous garantir un accès privilégié à nos plans d'eau, il est procédé au renouvellement de l'attribution de carte de stationnement gratuit aux Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais.

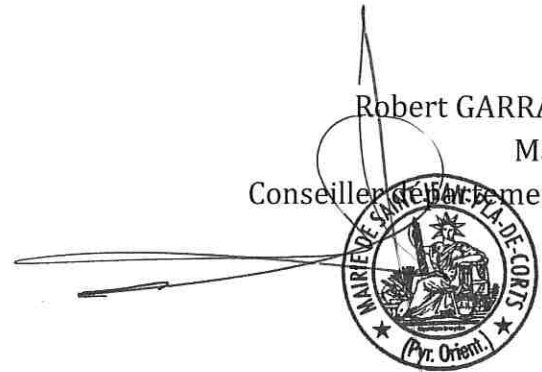
Pour cela, veuillez compléter le formulaire au bas de cette lettre, et **OBLIGATOIREMENT** fournir **la copie de la carte grise + un justificatif de domicile de l'année en cours**, et les déposer en mairie (accueil ou boîte aux lettres) **AU PLUS TARD LE LUNDI 6 MAI 2024.**

Les cartes délivrées auparavant ne sont plus valables et ne seront plus acceptées à l'entrée du lac.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

Comptant sur votre compréhension et coopération,

Robert GARRABÉ
Maire
Conseiller départemental



NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Recevez-vous la newsletter de la commune : OUI/NON

Si non, souhaitez vous la recevoir : OUI / NON

TÉL :

Numéros d'immatriculation (2 par foyer) 1/
ci-joint copie carte grise + justificatif domicile

2/